

Appel à candidatures

TECHNICIEN INFORMATIQUE
au sein du service système d'information du Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Service système d'information au Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste vacant à temps plein de catégorie B confirmé, ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale, par voie de mutation ou de détachement sur le corps des techniciens de l'environnement (TE) et à défaut, aux agents contractuels.

RIFSEEP : IFSE de Groupe 2 (pour les titulaires)

RIME : Technicien d'exploitation FP2SIC16

Modalité et durée de l'engagement : Mutation ou détachement sur corps ou contrat de 3 ans, renouvelable une fois (pour les contractuels). Le poste est également ouvert aux personnes mentionnées à l'article L5212-13 du code du travail bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévus à l'article L5212-2 du même code, et L352-4 du général de la fonction publique

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} octobre 2025 - **poste vacant**

Rattachement hiérarchique : Chef du service système d'information (SSI)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Les environs soixante-dix personnels du Parc national de la Guadeloupe sont des fonctionnaires ou des agents de droit public. La gestion budgétaire et comptable de l'établissement relève du droit public.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques.

Le Conseil économique social et culturel et le conseil scientifique se réunissent deux à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Parc est composé d'une direction, d'un secrétariat général, d'un service de système d'information, d'un service patrimoines, d'un service Appui aux territoires, de deux pôles territoriaux (pôle terrestre, pôle marin) et d'un département (département communication, accueil et pédagogie).

Le technicien informatique intervient en soutien pour l'ensemble des agents au sein du service système d'informatique (SSI).

Missions

Sous l'autorité du chef du service et en étroite collaboration avec l'administrateur systèmes et réseaux, le titulaire du poste aura pour missions principales :

Activités principales du poste :

Assistance informatique et conseil aux utilisateurs

- Assistance aux utilisateurs sur site, par téléphone ou en télémaintenance (télétravail);
- Soutien à la mise en œuvre des visioconférences ;
- Mise en place des salles de réunions (portable de prêt, vidéoprojecteur, matériels visio) ;
- Animation ponctuelle de présentations sur site sur les logiciels ou les solutions mises en place (disque réseau, sauvegardes, outil de partage...) ;
- Rédaction de notices et guides d'utilisation divers, documentation des tâches sur l'outil intranet du service du service (wiki) ;
- Sensibilisation ou rappel aux règles de sécurité informatique (mot de passe, lutte antivirale, sauvegarde...).

Suivi du parc informatique

- Relations avec les prestataires pour commande de nouveaux matériels, en lien avec l'administrateur réseaux ;
- Préparation et installation initiale des postes de travail et équipements périphériques ;
- Accueil et formation des nouveaux arrivants aux principaux outils informatiques de l'établissement ;
- Suivi et mise à jour des ordinateurs portables de prêt ;
- Contrôle et audit de la configuration des postes ;
- Renseignement de la base de données de gestion des matériels (numéro de commande, date de garantie...) ;
- Installation des logiciels et de leurs mises à jour via un outil de déploiement.

Gestion technique de la téléphonie fixe et mobile

- Gestion des terminaux (configuration, installation, remplacement...) ;
- Maintenance du carnet d'adresses.

Gestion des comptes

- Gestion des comptes utilisateurs (messagerie, annuaire interne...) ;

Suppléance de l'administrateur réseau

- Assurer la continuité de service en l'absence de l'administrateur réseau ;

Maintenance

- Dépannage sur les postes informatiques ;
- Traiter les dysfonctionnements et les incidents (diagnostic, traitement, suivi) ;
- Maintenance et dépannage de base des copieurs et imprimantes (toners) ;
- Référent SAV avec les fournisseurs de matériel.

Référent expert sur les outils de dématérialisation

- Administration et formation des agents sur l'outil MEM Courrier ;
- Administration et formation de l'outil signature e-parapheur ;
- Administration et formation du projet Démarches simplifiées ;

Interlocuteur privilégié du service SI pour le service Communication

- Soutenir les équipes de la communication sur les projets à composante numérique
- Participer aux réunions du GT COM interne
- Assurer la maintenance des casques pour les visites virtuelles ;
- Appuis ponctuels au DCAP (formation, démonstration, appui sur des manifestations).

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Le poste est basé au siège du Parc national à Saint-Claude et des déplacements fréquents sur les sites distants du Parc sont à prévoir (Baie-Mahault, Vieux-Habitants principalement).

COMPÉTENCES	N	D
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ ➤ ■ ➤ ■ ➤ ■ ➤ ■ ➤ ■ ➤ ➤ ■ ➤ ■ 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances approfondies du système d'exploitation Windows et sur les logiciels bureautiques (OpenOffice ou LibreOffice) Connaissance de l'univers Android Notions de base en matière de programmation (scripts, batch) Normes de sécurité informatique Connaissance de certains langages de développement (SQL, PHP, CSS, Javascript...) ainsi que le protocole TCIP/IP Connaissance des techniques d'installation et de maintenance des équipements locaux et des composants logiciels Connaissance des systèmes d'exploitation Linux
Savoir faire	<ul style="list-style-type: none"> ■ ➤ ■ ➤ ■ ➤ ■ ➤ 	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger et présenter des documents Réactivité Rigueur Anticipation
Savoir être	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ➤ 	<ul style="list-style-type: none"> Écoute Disponibilité Pédagogie Discrétion et confidentialité Aptitudes au travail en équipe et en réseau Sens du service, de l'organisation, initiative et autonomie. Travailler en équipe

*N Compétences nécessaires

*D Compétences à développer

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique à l'attention de la directrice par intérim Mme Leslie VÉRÉPLA (sujet : RECRUTEMENT TECHNICIEN INFORMATIQUE)

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement souhaitée.

Le chef du service système d'information : **M. Alain FERCHAL**

alain.ferchal@guadeloupe-parcnational.fr

avec une copie à :

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **28/03/2025**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} octobre 2025**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude – Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 // 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>